

De : Maréchal Denis <Denis.Marechal@just.fgov.be>

Envoyé : lundi 26 octobre 2020 10:54

À : Bâtonnier Luxembourg <batonnier@barreauduluxembourg.be>; Bâtonnier Dinant <batonnier@barreaudedinant.be>; Bâtonnier Verviers <barreaudeverviers@avocat.be>; Bâtonnier Namur <barreau.namur@skynet.be>

Cc : Lefebvre Fabian <Fabian.Lefebvre@just.fgov.be>; Ghislaine RASKIN <ghislaineraskin@hotmail.com>; Gason Renaud <Renaud.Gason@just.fgov.be>; Schenkelaars Marie <Marie.Schenkelaars@just.fgov.be>; Gilles Angélique <Angelique.Gilles@just.fgov.be>; Heusschen Laurent <Laurent.Heusschen@just.fgov.be>; Franck Philippe <Philippe.Franck@just.fgov.be>; Maréchal Denis <Denis.Marechal@just.fgov.be>

Objet : Adaptation intelligente à la situation Covid-19 ce 26 octobre 2020

Monsieur le Bâtonnier,

Chers collègues,

La situation sanitaire est ce qu'elle est, mais selon moi, la priorité des priorités est de nous **permettre de continuer à tenir nos audiences de justice sociale normalement, dans les palais de justice.**

Les cours et tribunaux, soit **le pouvoir judiciaire** (pas seulement une simple institution de justice), sont un **service essentiel et nécessaire à la Nation et à la population**, juste un petit degré en dessous des soins de santé (et j'imagine mal que l'on confine totalement un jour les hôpitaux).

Les protocoles sanitaires que nous avons mis en place au sein des cours et tribunaux sont rassurants et fonctionnent bien.

Pour le surplus, la procédure écrite a sa place pour certaines affaires simples, et les demandes de calendrier amiable lors des audiences d'introduction (dans les divisions où il y en a).

Nous pouvons en effet maximiser à nouveau la procédure écrite dans les affaires où cela se prête (demandes conjointes de désignation d'expert médical, d'entérinement de rapports d'expertise, de désistement ou de radiation ; requêtes d'extrême urgence là où une véritable urgence existe, ...).

PS : Nous avons mis en place en mars et avril 2020 des modèles au sein de la Division de Liège qui peuvent retrouver vie durant les prochaines semaines (voir notre site web).

Enfin, nous n'excluons pas les audiences par vidéoconférence, pour ceux qui le souhaitent dans les contentieux où cela peut marcher : pour les tribunaux du travail, cela ne me semble faisable que dans le contentieux « contrat de travail » (10% de nos nouveaux dossiers), mais il faut reconnaître que c'est généralement peu opportun, car c'est justement dans ce contentieux que l'on a très peu de monde aux audiences (donc, les juges préfèrent, à raison, les tenir en vrai aussi!).

Messieurs les Présidents de Division Fabian Lefebvre (Luxembourg et Dinant) et Renaud Gason (Namur), et Madame le juge et magistrat de référence Ghislaine Raskin (Verviers), vous préciseront aussi leurs éventuels accents et attentes, liés aux particularités locales.

Bon lundi et bon courage déjà à toutes et à tous, et prenez bien soin de vous,



[e-Deposit](#)

[Website](#)

Denis Maréchal

Président

Juge

HR & content & community manager

Magistrat de presse

Tribunal du travail de Liège

Palais de Justice, Annexe Sud

Place Saint-Lambert, 30/0004

4000 LIEGE

Tél. +32 (0) 4 222 71 41

Les informations contenues dans ce courriel sont destinées à l'usage exclusif de son destinataire et peuvent être confidentielles. Dès lors, la personne qui recevrait ce courriel alors qu'elle n'en est pas le destinataire est priée d'en informer l'expéditeur, de ne pas divulguer ou reproduire le contenu ce document, et de le détruire.

Pour le respect de l'environnement et dans l'esprit de la COP21, merci de réfléchir à l'utilité d'imprimer cet email.